Mercredi ler mai 1968.

AELE: Conférence ministérielle des 9 et 10 mai 1968 à Londres.

Département de l'économie publique. Proposition du ler mai 1968 (annexe).

Vu la proposition du département de l'économie publique, le Conseil fédéral

décide:

- 1. D'approuver le rapport du département de l'économie publique à titre d'instructions pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 9 et 10 mai 1968 à Londres.
- 2. De confier la direction de la délégation à M. W. Spühler, président de la Confédération, en sa qualité de chef du département politique, ainsi qu'à M. le conseiller fédéral H. Schaffner, chef du département de l'économie publique, qui pourront se faire accompagner des collaborateurs dont ils désireront s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal au département politique (10); au département des finances et des douanes (8) et au département de l'économie publique (10).

Pour extrait conforme: Le secrétaire,





Distribué

Au Conseil fédéral

EE. 765.2 - Cd

AELE: Conférence ministérielle des 9 et 10 mai 1968 à Londres

Une réunion semestrielle ordinaire du Conseil de l'AELE à l'échelon ministériel se tiendra les 9 et 10 mai 1968 à Londres sous la présidence de M. C.A.R. Crosland, président du Board of Trade. Afin d'éviter des répétitions inutiles dans les débats, le Conseil de l'AELE et le Conseil mixte de l'Association entre l'AELE et la Finlande siégeront simultanément, seul le point de l'ordre du jour relatif à l'intégration européenne devant faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil de l'AELE proprement dit.

L'ordre du jour qui sera soumis aux Ministres est relativement bref puisque - outre les rapports traditionnels du Secrétaire général sur les activités de l'Association depuis la réunion ministérielle précédente et du président du Comité consultatif sur la dernière session de cet organe - il ne comporte que trois points dignes d'être mentionnés, à savoir le programme de travail futur de l'AELE, les relations commerciales extérieures et l'intégration européenne.

1. Activités et problèmes internes de l'AELE

Comme le Secrétaire général l'a relevé dans son rapport, la période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion ministérielle en octobre 1967 à Lausanne n'a été caractérisée par aucun développement spectaculaire pour ce qui est de la coopération à l'intérieur de l'AELE. Le rapport en question ne devrait donc pas donner lieu à des discussions nourries entre les Ministres, si ce n'est sur le problème des aides gouvernementales et, plus particulièrement, sur le projet de construction au Royaume-Uni de fonderies d'aluminium avec l'aide de l'Etat.

En ce qui concerne les aides gouvernementales, le groupe

de travail chargé par le Conseil de passer en revue les différentes sortes d'aides notifiées par les Etats membres et de clarifier. le cas échéant, les dispositions de l'article 13 de la Convention a remis son rapport final à fin février. Ce rapport analyse les aides notifiées par les Etats membres et traite de leur compatibilité avec l'article 13. Il contient en outre une série de recommandations à l'intention du Conseil, les unes relatives aux aides appliquées par certains pays membres, les autres de portée générale. Au cas où les Ministres décideraient de prendre note de ce rapport et d'approuver ses conclusions et recommandations, il serait souhaitable que la procédure suivie pour les autres règles de concurrence (entreprises publiques, pratiques commerciales restrictives et établissement) soit reprise en l'espèce et qu'une déclaration sur les aides gouvernementales soit annexée au communiqué final de la réunion.

Quant au projet britannique visant à l'installation au Royaume-Uni de fonderies d'aluminium, il risque de constituer le principal point d'accrochage de la réunion. Dans le cadre du système de subventions aux investissements (investment grants) en vigueur depuis le début de 1966, le gouvernement britannique a fait connaître en octobre 1967 qu'il envisageait d'accorder des aides s'élevant à plus de 30 pour cent des frais d'installation pour la construction de fonderies d'aluminium d'une capacité totale de 240'000 tonnes, ce chiffre étant susceptible d'augmentation par la suite. Cette opération devrait permettre au Royaume-Uni - qui importe à l'heure actuelle la plus grande part de l'aluminium qu'il utilise - de réaliser une économie annuelle de devises de l'ordre de 30 millions de livres sterling. Ce projet a immédiatement suscité de graves inquiétudes en Norvège, qui exporte une proportion importante de sa production d'aluminium vers le Royaume-Uni. Le gouvernement norvégien a fait valoir que l'octroi par le gouvernement britannique de subventions pour l'établissement de fonderies d'aluminium serait contraire à la Convention et, notamment, à son article 13. Comme le Conseil ministériel l'avait recommandé lors de sa réunion de Lausanne en octobre dernier, des entretiens bilatéraux se sont déroulés en décembre entre les autorités britanniques et norvégiennes, mais sans succès. Aussi, en février 1968, le gouvernement norvégien a-t-il soumis la question au Conseil de l'AELE, qui a alors chargé un groupe de travail ad hoc d'établir les faits. Ceux-ci indiquent que les mesures d'aide envisagées par les autorités britanniques pourraient mettre en péril les avantages sur le plan de la concurrence internationale dont bénéficie l'industrie norvégienne de l'aluminium du fait des sources d'électricité à bon marché dont elle dispose et, en outre, avoir des effets dommageables sur les exportations norvégiennes d'aluminium vers le Royaume-Uni. Dans ces conditions, le Conseil au niveau des représentants permanents a recommandé en mars aux gouvernements de la Norvège et du Royaume-Uni de reprendre leurs discussions bilatérales afin de chercher à réduire autant que possible les effets dommageables que l'exécution du projet britannique pourrait avoir à l'encontre des intérêts norvégiens à l'exportation. Aucun progrès ne semble avoir pu être atteint dans cette voie jusqu'à maintenant, le gouvernement britannique se déclarant tenu par les dispositions légales réglant l'octroi des subventions aux investissements. Il n'a toutefois pas encore annoncé devant le Parlement son intention d'aller de l'avant avec oe projet. Il est permis d'espérer qu'il s'en abstiendra jusqu'à la réunion des 9 et 10 mai, faute de quoi cette réunion pourrait se dérouler dans un climat de tension analogue à celui qui a suivi l'institution de la surtaxe à l'importation à fin 1964.

Bien que la Suisse me soit pas en l'occurrence la principale intéressée, il conviendrait - pour prévenir un précédent fâcheux - que la délégation suisse se fasse l'avocat d'une application exacte des dispositions de la Convention en matière d'aides gouvernementales.

2. Programme de travail futur

Les Ministres seront saisis de propositions portant sur le programme de travail futur de l'Association. Dans l'ensemble, ces propositions s'inscrivent dans l'esprit de la Convention de Stockholm et n'impliquent aucune déviation par rapport à la politique suivie jusqu'à maintenant. Plutôt qu'à conduire l'AELE dans des voies nouvelles, elles tendent pour l'essentiel à améliorer les arrangements existants et à assurer un fonctionnement aussi efficace que possible de la Convention. Dans la mesure où elles s'inspirent des considérations relevées ci-dessus, elles paraissent acceptables pour la Suisse. Notre pays ne saurait en revanche se prêter à des propositions qui s'écarteraient des conceptions à la base de l'AELE.

3. Relations commerciales extérieures

Sous ce titre, les Ministres auront l'occasion de s'entretenir des problèmes posés par une éventuelle réduction asymétrique des droits de douane de part et d'autre de l'Atlantique ou par la mise en oeuvre d'autres mesures visant à permettre aux Etats-Unis d'améliorer l'équilibre de leur balance des paiements sans que les résultats des négociations Kennedy comme tels soient remis en question.

4. Intégration européenne

Après une brève flambée d'activité à fin 1967 et au début de 1968, les discussions sur l'intégration européenne sont pratiquement retombées au point mort. Afin d'éviter qu'une stagnation totale ne s'établisse sur ce terrain, diverses possibilités de solutions nouvelles de caractère commercial sont aujourd'hu à l'étude, telles qu'un démantèlement tarifaire de portéelimitée

entre les pays membres de la CEE et ceux de l'AELE, couplé à certains arrangements pour les produits agricoles.

Lors de la réunion des 9 et 10 mai à Londres, la délégation suisse pourrait se rallier à la ligne qui consisterait en substance:

- à constater que l'on est maintenant arrivé au terme de l'étape dont le début avait été marqué en avril 1967 par la reconnaissance des Etats membres de l'AELE qu'une nouvelle démarche britannique en direction de la CEE offrirait de nouvelles possibilités de résoudre le problème de l'intégration économique européenne;
- à admettre que, par suite de l'échec de la nouvelle tentative du Royaume-Uni d'adhérer à la CEE, il s'écoulera encore une période relativement longue avant qu'un élargissement de la Communauté soit possible et que, dans l'intervalle, le processus de consolidation en cours, tant dans la CEE que dans l'AELE, se poursuivra vraisemblablement;
- étant donné le fait que, dans ces circonstances, seules pourraient entrer en ligne de compte à l'avenir des solutions d'ensemble qui ne porteraient pas atteinte au degré de libéralisation atteint dans la CEE et dans l'AELE, à manifester la détermination des pays de l'AELE de poursuivre leurs efforts tendant à de telles solutions d'ensemble;
- compte tenu du laps de temps relativement long qui s'écoulera nécessairement jusqu'à ce que ce but puisse être atteint, à reconnaître l'utilité de solutions intermédiaires visant, d'une part, à atténuer les conséquences négatives du maintien parallèle de deux formules d'intégration en Europe et, d'autre part, à améliorer les chances d'une solution d'ensemble ultérieure;
- à exprimer le souhait que des négociations avec la CEE soit bilatérales, soit multilatérales - soient ouvertes dès le départ à tous les pays intéressés de l'AELE et non pas seulement à ceux qui sont candidats à une adhésion pleine et entière à la CEE:
- à annoncer l'intention des Etats membres de l'AELE de contribuer d'une manière constructive à la recherche d'arrangements commerciaux acceptables pour les uns et pour les autres.

* * *

Nous vous

proposons

- 1. d'approuver le rapport du Département fédéral de l'Economie publique à titre d'instructions pour la délégation suisse à la réunion ministérielle des 9 et 10 mai 1968 à Londres;
- 2. de confier la direction de la délégation à M. W. Spühler, président de la Confédération, en sa qualité de chef du Départe-

ment politique fédéral, ainsi qu'à M. le Conseiller fédéral H. Schaffner, chef du Département fédéral de l'Economie publique, qui pourront se faire accompagner des collaborateurs dont ils désireront s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE